

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2156

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Accompagnement à la transition de l'industrie - Attribution de subventions à différentes associations pour leur programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 24 avril 2023**Délibération n° CP-2023-2156**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Accompagnement à la transition de l'industrie - Attribution de subventions à différentes associations pour leur programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

La stratégie économique 2020-2026 de la Métropole vise à assurer le développement d'une économie dynamique, locale et durable répondant aux besoins des citoyens, des salariés et des entrepreneurs. Elle se veut respectueuse du bien-être des citoyens, moins consommatrice de ressources et d'énergies fossiles, pourvoyeuse d'emplois et respectueuse des salariés, plus robuste en matière de santé globale et moins dépendante de l'extérieur et des chocs mondiaux. Elle promeut une meilleure répartition des richesses et de la valeur ajoutée avec les territoires limitrophes, dans un souci de coopération positive et de respect des limites planétaires.

Les acteurs économiques et sociaux de la Métropole, qui tissent des liens avec la société et les citoyens, qui créent de la valeur économique et de l'emploi, qui s'investissent dans de nombreuses politiques publiques, auront un rôle primordial à jouer pour participer à cette stratégie. L'activité économique lyonnaise, marquée par les dynamiques entrepreneuriales et une richesse industrielle, est vectrice de solutions et d'innovations. Le tissu économique métropolitain est un acteur de changement et de transitions.

Face à la complexité des mutations nécessaires pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux du territoire, la Métropole a mis en place, en 2021, une stratégie d'accompagnement de l'industrie ambitieuse, orientée sur 2 objectifs : accompagner la transition de ses industries et faire effet levier sur l'emploi industriel nécessaire à cette transition.

La stratégie industrielle métropolitaine s'articule ainsi autour de 4 axes d'intervention :

- accueillir et accompagner le déploiement productif des industries par une insertion équilibrée et apaisée dans le tissu urbain,
- transformer, c'est-à-dire proposer d'une part aux industriels des dispositifs favorisant le développement d'activités productives moins polluantes, plus résilientes, plus sûres, plus sobres et moins consommatrices de ressources,
- reconnecter et retisser les liens avec les habitants, et accompagner l'attractivité des métiers industriels,
- coopérer en impliquant les territoires, les entreprises et les habitants.

L'aire métropolitaine présente un profil industriel diversifié. Contrairement à d'autres territoires très dépendants d'un secteur, cette diversité permet au territoire de mieux résister aux secousses liées aux mutations industrielles et surtout des fertilisations croisées entre secteurs aujourd'hui nécessaires pour adresser les défis environnementaux (exemple : croisement entre matériaux et bâtiment durable, numérique et alimentation ou encore énergie et mobilités). Le caractère multi-filières de l'industrie métropolitaine est une force du territoire. Sa mutation vers un territoire plus sobre en ressources, moins pollué et plus inclusif se fera avec l'ensemble des filières stratégiques.

La stratégie industrielle s'appuie donc naturellement sur des plans d'actions spécifiques pour accompagner la transition des filières soutenue historiquement par la Métropole : la santé, la chimie et l'environnement, l'énergie, la mobilité mais aussi de 3 nouvelles filières prioritaires car à forts enjeux sur les plans carbone et social : l'alimentation, le textile et le bâtiment. Enfin, la filière numérique est également une priorité pour garantir son développement de manière responsable et durable et, notamment, au service de la performance environnementale de l'ensemble des filières socio-économiques.

La Métropole souhaite accompagner ces filières vers la sobriété, l'efficacité, la circularité des matières et ressources en soutenant, notamment, des réseaux et collectifs qui ont fait la preuve de leur efficacité pour stimuler les coopérations entre entreprises et développer des offres de services pour un développement responsable, comme les pôles de compétitivité et les clusters.

Enfin, la Métropole s'appuiera sur ces collectifs pour diffuser et promouvoir son offre de services et ses dispositifs pour la transformation durable des entreprises et la transition des filières.

II - Propositions de financement concernant les pôles de compétitivité, clusters et collectifs au titre de l'année 2023

Les pôles de compétitivité, clusters et collectifs soutenus dans la présente délibération, contribuent à la mise en œuvre concrète, sur le territoire, des objectifs et de l'accompagnement métropolitains à la transformation de l'industrie et à la structuration de filières stratégiques pour les transitions du territoire.

En effet, ces groupements, sur une filière ciblée d'entreprises petites, moyennes ou grandes, de laboratoires de recherche et d'établissements de formation sont un réel point d'ancrage, à la fois caisse de résonance et cheville ouvrière pour accompagner la transformation de l'industrie souhaitée par la collectivité.

En particulier, dans le cadre de leurs missions, ces collectifs déclinent des actions et dispositifs pour accompagner les entreprises de leur filière sur le champ de la transformation (notamment, en soutenant des projets collaboratifs d'innovation), de l'emploi et des compétences (en proposant des mises en réseau, des formations et du *sourcing* d'offres d'emplois et de candidats), et parfois, de l'implantation ou du développement d'entreprises sur le territoire en proposant des offres de services mutualisées.

Les pôles de compétitivité, le Cluster Lumière, le Cluster Digital League, l'association Espace numérique entreprises (ENE) et l'association Ldigital sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leur programme d'actions 2023, en s'inscrivant pleinement dans les priorités sectorielles de la politique de développement responsable de la Métropole.

1° - Pôle de compétitivité Axelera

Le territoire régional se place au 1^{er} rang français de la production industrielle chimique avec un chiffre d'affaires de plus de 80 milliards d'euros.

La densité du tissu productif, l'intensité de l'activité de recherche et d'innovation ainsi que la qualité du bassin d'emploi donnent, au pôle de compétitivité Axelera, des moyens propices pour la mise en œuvre de sa stratégie visant à conjuguer chimie et environnement.

Axelera, pôle de compétitivité français de référence pour cette filière, représente un atout essentiel dans la politique de développement économique en faveur d'une industrie durable que la Métropole met en œuvre. En effet, le pôle vise à mener des activités visant à limiter la pollution et les nuisances pour le territoire et, pour ce faire, adresse les enjeux de transition écologique, de décarbonation, de sobriété, d'efficacité et de circularité des ressources et matières qui constituent une priorité métropolitaine.

Créé en 2005, le pôle Axelera compte plus de 410 membres fin 2022.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1220 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit d'Axelera dans le cadre de son programme d'actions 2022.

Le bilan des actions 2022 est le suivant :

- mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 du pôle de compétitivité,
- mise en réseau : 2 jeudi d'Axelera, 1 Axelera Day, 15 évènements techniques dont écoconception pilotée par la stratégie de fin de vie des matériaux, approvisionnement matière et recyclabilité pour la filière pile à combustible, et évaluation environnementale des procédés, appels à solutions pour le *sourcing* local, animation de 3 clubs techniques,
- accélération de toutes les formes d'innovation : renforcement des liens avec les acteurs académiques de la recherche avec un nouveau cycle LabnCo et une journée de bourses aux technologies, mise en œuvre de la feuille de route avec le pôle de compétitivité Polymeris sur le recyclage plastique avec le recrutement d'une ressource commune pour rendre visible les acteurs de la chaîne de valeur, mise en place d'une mission décarbonation de l'industrie, structuration d'une offre de services à l'attention des maîtres d'ouvrage sur la gestion des friches, accompagnement des réponses aux opportunités France Relance et programme d'investissement d'avenir (PIA) avec 70 projets accompagnés, participation du pôle dans 7 projets européens dont 2 nouveaux en 2022,
- accompagnement du développement : 12 sessions de sensibilisation pour les parcours investissement, financement des phases d'industrialisation dans la filière export, 2 grappes de compétences sur les déchets et le digital, participation à 5 salons et conventions d'affaires, développement de la feuille de route hydrogène adressant les besoins industriels,
- promotion et représentation : réseaux sociaux, presse, communication de réussites de transitions environnementales,
- préparation de la feuille de route du pôle pour 2023-2026 en vue de la candidature de l'association à l'appel à candidatures de l'État pour le label pôle de compétitivité.

b) - Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle en 2023, ainsi que ses projets structurants se déclineront, notamment, comme suit :

- mettre en œuvre la feuille de route 2023-2026 du pôle de compétitivité,
- mettre en réseau : 1 jeudi d'Axelera, 1 Axelera Day, la présence du pôle lors du salon Pollutec aux côtés de 30 co-exposants, 15 évènements techniques sur les thématiques du pôle et prenant systématiquement en compte les thématiques énergie et sobriété, développement des appels à solutions (objectif d'une quinzaine) faisant le lien entre donneur d'ordre et apporteur de solutions, animation de 4 clubs thématiques,
- accélérer toutes les formes d'innovation : mise en œuvre de partenariats techniques avec 6 autres pôles de compétitivité et adressant la feuille de route du pôle (matières premières renouvelables, usine éco-efficace, performance environnementale, chimie pour les batteries, sobriété et recyclage), développement de projets spécifiques sur les thématiques énergie et décarbonation, continuation des dynamiques recyclage plastique, friches et renforcement des liens avec la sphère académique, accompagnement de dynamiques territoriales pour les zones industrielles bas carbone et des acteurs locaux sur les enjeux d'écotoxicité, accompagnement des réponses des membres aux opportunités France Relance et PIA avec un objectif de 70 projets accompagnés,
- accompagner le développement : 12 sessions de sensibilisation pour les parcours investissement, financement des phases d'industrialisation dans la filière export, 1 grappe de compétences sur les déchets, accompagnement de 5 projets de formation/développement des compétences, participation à 6 salons et conventions d'affaires dont Pollutec 2023,
- promouvoir et représenter : réseaux sociaux, presse, communication de réussites de transitions environnementales.

Le budget prévisionnel d'Axelera pour l'année 2023, d'un montant de 1 810 630 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	1 270 500	cotisations, prestations et contributions privées	1 230 630
autres services extérieurs, frais généraux, impôts et taxes	237 000		
actions stratégie	30 000	État (transféré à la Région)	200 000
actions innovation et croissance	154 750	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	200 000
développement international	10 000	Métropole	107 000
promotion et communication	108 380	Métropole de Grenoble	38 000
		Métropole de Clermont-Ferrand	35 000
Total	1 810 630	Total	1 810 630

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit du pôle de compétitivité Axelera pour son programme d'actions 2023, montant identique à 2022.

2° - Pôle de compétitivité CARA (*European Cluster for mobility solutions*)

CARA est le réseau français référent pour répondre aux défis de la mobilité urbaine dans un contexte de transition énergétique. CARA développe 3 activités : soutenir toutes les formes d'innovation (anticiper et élaborer de nouvelles solutions), démontrer (expérimenter et évaluer en situation réelle) et développer (accélérer le développement et l'accès au marché). Ces actions permettent de répondre aux 2 missions principales du pôle :

- accompagner les adhérents de l'idée au marché sur les systèmes de transport décarbonés, la mobilité urbaine et les véhicules,
- représenter la filière mobilité sur le territoire de la Métropole et en Région AuRA.

CARA développe une animation pour l'ensemble des 6 principales filières de la mobilité : automobile, véhicule industriel, ferroviaire, fluvial, transport par câble et mobilité active et micro-mobilités avec la dynamique CARA Mobilité Active. CARA compte 420 membres fin 2022.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1220 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 136 400 € au profit du pôle de compétitivité CARA dans le cadre de son programme d'actions 2022.

En 2022, les principales actions du pôle se sont traduites par :

- la mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 du pôle de compétitivité,
- le développement du réseau : pérennisation du modèle économique du pôle,
- la continuation des 3 axes innover/démontrer/développer avec en projets majeurs : veille des appels à projets et innovation, 10 journées techniques (nouvelles énergies, logistique urbaine, batteries, etc.), rencontres acheteurs/donneurs d'ordre, projet sur les infrastructures de recharge avec Transpolis, déploiement du projet Beebox, organisation des journées scientifiques du pôle, participation à des événements internationaux (InnoTrans, *Electric Vehicle Symposium* 35), étude de l'analyse de produits manufacturés à haute valeur ajoutée pouvant faire l'objet de relocalisation dans et hors secteur automobile en lien avec le développement de l'électromobilité, opération de l'appel à projets Auratrans édition 2022, développement de l'offre de formation avec le campus des métiers et des qualifications Auto'Mobilités,

- l'animation opérationnelle de la filière mobilité active et micro-mobilités : développement des projets structurants : coopérative d'assemblage usine à vélo, soutien au développement du Grand Plateau, le tiers-lieu de la filière situé à Villeurbanne, initiation de la dynamique de coopération en matière d'achats,

- la préparation de la feuille de route du pôle pour 2023-2026 en vue de sa candidature à l'appel à candidatures de l'État pour le label pôle de compétitivité.

b) - Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle CARA en 2023, ainsi que ses projets structurants se déclineront, notamment, comme suit :

- mise en œuvre de la feuille de route 2023-2026 du pôle de compétitivité,

- continuation des 3 axes innover/démontrer/développer avec en projets majeurs : 6 rendez-vous CARA visites d'entreprises, 6 rendez-vous développement réseau, continuation des clubs *Europe et Lean*, organisation de 10 journées techniques, poursuite du groupe de travail sur les énergies alternatives, accompagnement au dépôt de projets aux guichets de financement, suivi des projets électronique de puissance pour l'électro-mobilité et accompagnement des projets liés à la logistique urbaine, du campus des métiers et qualifications Auto'Mobilités, participation aux réseaux nationaux et internationaux, participation au salon Solutrans 2023,

- plus spécifiquement pour la filière mobilité active et micro-mobilités : animation de la filière vélo par la dynamique CARA Mobilité Active, contribution aux ambitions de la Métropole, sur le volet économie de la filière vélo, participation à la structuration de la filière France du vélo, échanges avec les réseaux *Cycling Tech*, *LugduMob*, les boîtes à vélo, déploiement de la convention de partenariat CARA/Grand Plateau, contribution au projet INDULO de médiation industrielle, valorisation de la filière des entreprises et de ses projets, notamment, par la contribution à une animation du Global Industrie 2023, la présence aux salons Prodays, Eurobike, impulsion et organisation d'un espace cyclo-logistique sur le salon Solutrans 2023.

Le budget prévisionnel de CARA pour l'année 2023, d'un montant de 1 650 397 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	1 042 800	cotisations, prestations et fonds dédiés	782 067
		État-DIRECCTE (transféré à la Région AuRA)	158 000
		Région AuRA	542 530
actions innover, démontrer, développer, impôts et taxes	607 597	Métropole - filières historiques	56 400
		Métropole - filière mobilité active et micro-mobilités	80 000
		Annemasse Agglomération	11 400
		Métropole de Clermont-Ferrand	20 000
Total	1 650 397	Total	1 650 397

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit du pôle de compétitivité CARA d'un montant de 56 400 € pour son programme d'actions 2023 liés aux filières historiques de la mobilité et d'un montant de 80 000 € pour son programme d'actions 2023 lié à la filière mobilité active et micro-mobilités, montants identiques à 2022.

3° - Pôle de compétitivité Tenerrdis

Tenerrdis est le pôle de compétitivité de la transition énergétique pour la Région AuRA. Il accompagne ses 272 membres, dont plus de 70 dans le Rhône, sur les filières industrielles des nouvelles technologies de l'énergie. L'action du pôle se structure autour de 6 filières : production d'énergie renouvelable et insertion dans le mix décarboné, intelligence et cybersécurité des systèmes énergétiques, mobilité décarbonée, stockage et conversion d'énergie, micro-réseaux multi-vecteurs et efficacité énergétique bâtiment et industrie.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1220 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de Tenerrdis dans le cadre de son programme d'actions 2022.

Le bilan des actions 2022 est le suivant :

- mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 du pôle de compétitivité,
- développement de l'innovation dans les filières : sobriété, efficacité, récupération et décarbonation de l'énergie, poursuite des actions collaboratives sur l'hydrogène avec Axelera sur l'industrie, adresser les priorités de la stratégie France (solaire photovoltaïque, batteries), accompagnement de 60 projets et labélisation de 25 projets, 20 webinaires de valorisation de projets et journées thématiques,
- développement et fidélisation du réseau : organisation ou contribution à 10 rencontres réunissant le réseau, prospection de nouveaux territoires, participation à l'édition 2022 du salon MIX.E sur le bas carbone, organisation des journées collaboratives du pôle à Lyon,
- mise en visibilité et communication : promotion du label Solar Impulse, refonte du site web public,
- préparation de la feuille de route du pôle pour 2023-2026 en vue de la candidature du pôle à l'appel à candidatures de l'État pour le label pôle de compétitivité.

b) - Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle en 2023 ainsi que ses projets structurants se déclineront, notamment, comme suit :

- mise en œuvre de la feuille de route 2023-2026 du pôle de compétitivité,
- développement de l'innovation dans les filières : poursuite de l'offre d'accompagnement à l'innovation visant à accompagner la décarbonation des entreprises, focus sur 4 enjeux (production d'énergie renouvelable et insertion dans le mix décarboné ; stockage, conversion d'énergie, hydrogène ; pilotage, distribution de l'énergie, flexibilité et efficacité ; sobriété et accès aux ressources), mise en place de 3 journées techniques, 8 lettres d'information pour les appels à projets, avec un objectif de 60 projets accompagnés pour 40 labélisés,
- développement et fidélisation du réseau : développement du club des partenaires pour une offre de service complémentaire à celle du pôle (conseil en innovation, veille réglementaire, etc.), renforcement d'une offre en financement avec le label Hi France, nouveaux services pour les collectivités territoriales adhérentes, objectif de 100 rendez-vous de présentation des dispositifs de financement
- mise en visibilité et communication : 5 missions à l'international, présence au salon MIX.E 2023 et Pollutec 2023.

Le budget prévisionnel de Tenerrdis pour l'année 2023, d'un montant de 1 349 209 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	872 593	cotisations, prestations et transfert de charges	857 591
		État-DIRECCTE (transféré à la région AuRA)	86 618
		Région AuRA	350 000
actions spécifiques, impôts et taxes	476 616	Métropole	30 000
		Métropole de Grenoble	25 000
Total	1 349 209	Total	1 349 209

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de au profit du pôle de compétitivité Tenerrdis pour son programme d'actions 2023, montant identique à 2022.

4°- Cluster Lumière

La filière éclairage vit depuis quelques années une profonde évolution technologique afin d'intégrer des innovations dans ses produits (fluo compacte, technologies Leds, électronique de contrôle, logiciels de gestion de l'éclairage, etc.) permettant d'adresser les enjeux de digitalisation et de transition énergétique.

Les industriels de la filière de la lumière, rassemblés au sein du Cluster Lumière, sont engagés dans une dynamique collaborative pour développer des projets visant à renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique, tout en faisant évoluer les compétences nécessaires à leurs salariés.

Fort de 160 membres, le Cluster Lumière est constitué de métiers aussi différents que des fabricants de modules d'éclairage, des bureaux d'étude, des concepteurs éclairagistes, des maîtres d'œuvre, des installateurs, des distributeurs, etc., s'impliquant directement dans le développement de l'urbanisme des villes, des édifices, de la voirie, des commerces, des bureaux, des locaux d'enseignement.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1220 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit du Cluster Lumière dans le cadre de son programme d'actions 2022.

Les principales actions conduites par le Cluster en 2022 sont les suivantes :

- ouverture du campus des métiers et des qualifications d'excellence LED (Lumières pour un éclairage durable), mise en œuvre opérationnelle des outils de collaboration, des parcours de formation,
- ouverture de Lumen, la Cité de la Lumière, lieu totem de la filière localisé à Confluence. Ce site accueille, notamment, un parcours pédagogique pour sensibiliser les jeunes aux opportunités au sein de la filière et une galerie de présentation de nouveaux produits LED. Le Cluster Lumière est en charge de l'animation de ce lieu, en collaboration avec le campus Lumière et l'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE),
- continuation des groupes de travail pour des solutions d'éclairage innovantes, fonctionnelles et éco-énergétiques au profit des collectivités locales, architectes et promoteurs ; organisation des rendez-vous du réseau Forum des lumières durables qui a regroupé plus de 600 participants et de la journée sobriété énergétique en éclairage; accompagnement de 3 missions à l'international, 5 projets européens en cours dans lesquels le Cluster est partenaire.

b) - Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel

Les actions du Cluster en 2023 se déclineront, notamment, comme suit :

- inscrire les actions du Cluster au service des priorités : relocaliser en misant sur l'industrie, accélérer la décarbonation et la digitalisation des entreprises, orienter et former vers les métiers qui recrutent,
- renforcer l'offre de services du Cluster afin de faire du territoire métropolitain un pôle majeur du secteur français de l'éclairage et de la lumière : innovation au service des usages, sobriété énergétique, respect de l'environnement et de la biodiversité, bien-être humain, développement des technologies LED, objectif de mettre en place 10 journées techniques, 4 groupes de travail (éclairage public des bâtiments tertiaires, des commerces, muséographique et patrimonial),
- mobiliser le réseau des membres pour la réussite des projets Lumen et PIA LED.

Le budget prévisionnel du Cluster Lumière pour l'année 2023, d'un montant de 423 700 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
ressources humaines	220 000	cotisations, prestations et fonds dédiés	247 000
achats, autres services, impôts et taxes	203 700	Région AuRA	146 700
		Métropole	30 000
Total	423 700	Total	423 700

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit du Cluster Lumière pour la réalisation de son programme d'actions 2023, montant identique à 2022.

5° - Cluster Digital League

Le Cluster Digital League a été créé en 2008 par les acteurs de la filière logicielle régionale afin de structurer l'écosystème numérique et favoriser son développement. Le Cluster fédère ainsi les entreprises du numérique, les écoles et laboratoires, autour des problématiques majeures rencontrées par la filière.

Son plan d'actions annuel s'articule autour des enjeux de transformation digitale, de formation et montée en compétences, de coopération entre ses membres et avec le territoire. De manière transversale et plus globale, vient s'ajouter l'enjeu de développer des pratiques de numérique responsable. Le Cluster compte près de 500 adhérents sur l'ensemble de la Région AuRA.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1220 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué au Cluster Digital League une subvention de 75 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2022.

Les principales actions conduites par le Cluster en 2022 ont été réalisées autour des 2 grandes thématiques suivantes :

- sur le volet emploi/compétences/inclusion/insertion :

. réalisation d'une action de formation de public en insertion sur le métier testeur logiciel en partenariat avec la Métropole (direction de l'insertion), Pôle Emploi et l'école numérique Web Force 3 : 10 candidats ont été formés pendant 4 mois puis placés pendant 2 mois dans des entreprises du Cluster. 80% ont obtenu un contrat (CDD ou CDI) à l'issue du stage ;

- sur le volet de la transformation des entreprises/numérique responsable :

. réalisation d'un programme pilote sur un dispositif d'accompagnement à l'écoconception de services numériques réalisé avec le concours financier de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Sept entreprises adhérentes ont suivi ce programme de 7 mois et ont implanté cette pratique sur leur process interne,

. réalisation d'une veille sur le sujet du numérique responsable, mise à jour toutes les semaines et diffusée sur le site du Cluster,

. animation du club numérique responsable et réalisation de 3 journées de rencontres dédiées à ce sujet ;

- sur le volet de la coopération :

. maintien des collaborations avec les structures de l'écosystème territorial (H7, french tech one Lyon Saint-Etienne, LDigital, la Cuisine du Web).

b) - Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel

Les actions du Cluster en 2023 se déclineront, notamment, comme suit :

- en matière d'emploi/compétences/inclusion/insertion :

. poursuite de l'action de formation de public en insertion sur le métier testeur logiciel en partenariat avec la Métropole (direction de l'insertion), Pôle Emploi et l'école numérique Web Force 3 : 12 candidats formés pendant 4 mois puis placés dans des entreprises adhérentes du Cluster,

. création et publication de vidéos d'étudiantes en numérique pour promouvoir les métiers et la mixité indispensable dans cette filière ;

- en matière de transformation des entreprises/numérique responsable :

Suite au programme pilote réalisé, avec succès en 2022, avec l'ADEME, sur un dispositif d'accompagnement à l'écoconception de services numériques, le Cluster pourrait proposer de poursuivre cette action s'il trouve les financements adéquats :

- . poursuite du club numérique responsable qui compte 50 membres avec 6 rencontres programmées,
- . réalisation d'une veille sur le sujet du numérique responsable, mise à jour toutes les semaines et diffusée sur le site du Cluster,
- . proposition d'un parcours numérique responsable avec 5 focus programmés (février, avril, juin, octobre, décembre),
- . organisation de plusieurs événements dédiés au numérique responsable, en partenariat avec la Métropole, dont une conférence inspirante lors de l'assemblée générale du mois de juin.

Cette année, une action particulière sera menée dans le cadre de l'économie circulaire, pour encourager les entreprises de la filière à gérer leur parc informatique de manière plus responsable (action menée avec les structures Ecodair et Weeefund) :

- valorisation, auprès des adhérents, de l'outil de mesure d'impact proposé par la Métropole et qui pour 2023 sera décliné dans une version spécifique à la filière numérique,

- en matière de coopération :

. organisation de plusieurs cycles de conférences sur la cybersécurité, ainsi que sur l'intelligence artificielle (fréquence mensuelle).

Le Cluster poursuivra ses coopérations avec les structures de l'écosystème, en particulier H7 (club open innovation), EdTech Lyon, french tech one (vice-présidence), et LDigital.

Il est également attendu du Cluster qu'il développe plus d'interactions avec d'autres filières, via leurs têtes de réseaux (Axelera, I-Care, CARA, en autres).

Le budget prévisionnel du Cluster Digital League pour l'année 2023, d'un montant de 1 567 019 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
dépenses de fonctionnement	166 300	partenaires publics	741 800
charges de personnel	906 424	Métropole	75 000
déplacement	40 000	sponsors privés	85 000
dépenses externes	454 295	cotisations	200 000
		prestations facturées	465 219
Total	1 567 019	Total	1 567 019

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit du Cluster Digital League pour la réalisation de son programme d'actions 2023, montant identique à 2022.

6° - Association Espace Numérique Entreprises (ENE)

L'association ENE a été créée en 2003 par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, la Confédération des petites et moyennes entreprises (PME) du Rhône et le mouvement des entreprises de France (MEDEF) Lyon-Rhône dans le cadre de la démarche Grand Lyon l'esprit d'entreprise. L'ENE a pour mission d'améliorer la compétitivité des artisans, commerçants, toutes petites entreprises (TPE), PME et petites et moyennes industries (PMI) par un usage pragmatique du numérique, d'aider à comprendre, intégrer et mieux utiliser les technologies numériques.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1220 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué à l'association ENE une subvention de 292 500 € pour la réalisation de son programme d'actions 2022.

Les principales actions conduites par l'ENE en 2022 ont été les suivantes :

- réalisation de l'action flash connect ton commerce auprès de 150 commerçants/artisans pour leur proposer une solution de vente en ligne (action plébiscitée et menée avec la CCI de Lyon et la CMA),
- réalisation d'un guide dédié aux petites entreprises textiles. Il met en avant des témoignages d'entreprises du secteur et des bonnes pratiques numériques spécifiquement étudiées pour cette cible,
- organisation de l'événement connect ton commerce sur le thème du commerce de demain le 10 octobre 2022, rassemblant 100 professionnels du commerce de proximité,
- accompagnement de 15 PMI métropolitaines sur le programme usine numérique régionale (-UNR- expérimentation et prototypage et audit sécurité),
- déploiement de l'offre de services initiée en 2021 sur la supervision d'équipements industriels à distance basée sur l'internet des objets (UNR Connect). La plateforme vise à démontrer la pertinence de l'internet industriel des objets aux PMI à travers des cas d'usages.

b) - Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel

Les actions de l'association en 2023 se déclineront, notamment, comme suit :

L'année 2023 verra un élargissement de la cible commerçants aux entreprises de proximité plus particulièrement : commerçants, artisans, services à la personne et professions libérales. L'objectif est d'intensifier l'accompagnement, en passant de 5 heures à 10 heures, et de toucher ainsi 80 entreprises par an. Trois thématiques seront concernées par cet accompagnement :

- développer sa notoriété et son portefeuille client,
- servir et fidéliser ses clients,
- faire évoluer son offre.

Concernant les entreprises industrielles, le programme UNR est reconduit et ajusté pour se focaliser plus particulièrement sur l'accompagnement de projets de transformation vers l'économie circulaire et/ou qui minimisent l'impact environnemental grâce au numérique. L'ENE portera ainsi 3 typologie d'actions sur cette cible industrielle :

- sensibiliser, qualifier et orienter les dirigeants : sensibiliser 50 entreprises aux enjeux de l'industrie du futur et accompagner 15 entreprises en rendez-vous conseil,
- accompagner des projets industriels : financement de démonstrateurs couvrant les enjeux de maintenance préventive et prédictive (objectif 6 entreprises), évaluation de logiciels avant investissement, sur des logiques de circularité dans le bâtiment (objectif 2 entreprises),
- réaliser des audits cybersécurité : objectif 5 entreprises,
- promouvoir les appels à projets de la Métropole sur la transition écologique des outils de production : objectif 15 entreprises.

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association ENE sur l'année 2023 d'un montant de 432 500 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats et services extérieurs	45 000	CCI de Lyon et CMA du Rhône	140 000
salaires et appointements	387 500	Métropole	292 500
Total	432 500	Total	432 500

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 292 500 € au profit de l'association ENE, pour la réalisation de son programme d'actions 2023, montant identique à 2022.

7° - Association LDigital

L'association LDigital est une association créée en 2017 pour favoriser la mixité dans les métiers du numérique, face au constat du manque de femmes dans cet univers professionnel. Face aux difficultés de recrutement des entreprises, et afin de garantir la mixité dans le secteur des technologies, cette association propose d'accompagner les transitions professionnelles pour les femmes qui souhaitent se réorienter dans les filières numériques et les soutenir dans cet effort. De même, elle agit auprès des jeunes filles qui se désintéressent des métiers du numérique lors du choix d'orientation, pour des raisons d'image, de biais ancrés ou de stéréotypes liés à cet environnement professionnel et aux parcours de formation qui y sont associés.

a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1372 du 16 mai 2022, la Métropole a attribué à l'association LDigital une subvention de 25 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2022.

L'action auprès des collégiens, appelée Orientation 3.0, a rencontré un vif succès en 2022. C'est ainsi que plus de 2600 élèves de 3^{ème}, soit 104 classes réparties dans 20 collèges, ont suivi une sensibilisation aux métiers du numérique et aux biais de genre qui freinent l'accession des jeunes filles à cette filière. Cette intervention a été rendue possible grâce à l'intervention de plus de 100 étudiants en formation numérique de 15 écoles différentes, le tout piloté par l'association LDigital et le concours du Rectorat de Lyon.

Grâce à son programme sur la reconversion professionnelle L'Transit, LDigital a accompagné 20 femmes en 2022 à travers un parcours hybride, alternant présentiel et distanciel, pour faciliter les échanges et un partenariat avec Pôle Emploi pour faciliter le recrutement des femmes en transition.

b) - *Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel*

Les actions de l'association en 2023 se déclineront, notamment, comme suit :

- poursuite et élargissement de l'opération Orientation 3.0 auprès des collégiens. Il est prévu de toucher en 2023 plus de collèges, en particulier issus des zones en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+). Une communication plus tôt dans le calendrier (dès mai et juin) devrait permettre une meilleure information de ce dispositif auprès du corps professoral.

Le programme L'Transit sera reconduit, avec un objectif de 24 femmes accompagnées dans un parcours de reconversion.

L'année 2023 verra l'arrivée d'un nouveau programme L'Senvole avec une dimension de coaching plus prononcée pour consolider les parcours de reconversion des femmes accompagnées : objectif de 20 à 30 femmes.

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association LDigital sur l'année 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
gestion de projet, coordination, ingénierie pédagogique	70 000	Métropole	25 000
communication	30 000	Région AuRA	3 000
frais divers	11 000	mécénat Orange	8 000
		Pôle emploi	5 000
		Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)	20 000
		Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)	5 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
		ressources propres	15 000
		autres demandes auprès de fondations	30 000
bénévolat - valorisation en nature	20 000	bénévolat -valorisation en nature	20 000
Total	131 000	Total	131 000

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association LDigital, pour la réalisation de son programme d'actions 2023, montant identique à 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement, pour l'année 2023, d'un montant total de 695 900 € au profit des bénéficiaires suivants et selon la répartition suivante :

- 107 000 € au profit du pôle de compétitivité Axelera,
- 136 400 € au profit du pôle de compétitivité CARA,
- 30 000 € au profit du pôle de compétitivité Tenerrdis,
- 30 000 € au profit du Cluster Lumière,
- 75 000 € au profit du Cluster Digital League,
- 25 000 € au profit de l'association LDigital,
- 292 500 € au profit de l'association ENE,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et le pôle de compétitivité Axelera, le pôle de compétitivité CARA, le pôle de compétitivité Tenerrdis, le Cluster Lumière, le Cluster Digital League, l'association ENE, l'association LDigital définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 695 900 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 :

- opération n° 0P02O2864 pour un montant de 273 400 €,
- opération n° 0P02O1576 pour un montant de 30 000 €,
- opération n° 0P02O2626 pour un montant de 392 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 avril 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-303277-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
